



La Banderole

Avril 2010

CAP 2010

Les prochaines CAP auront lieu le **11 mai prochain**. Elles traiteront le même jour de l'évaluation, des avancements d'échelon et des promotions (avancement de grade et promotion interne)!

Cette année, comme chacun est censé le savoir, un certain nombre de dispositions nouvelles ont été mises en place par l'autorité territoriale pour établir les tableaux d'avancement.

Même si certaines de ces dispositions peuvent être considérées comme des avancées, sur l'insistance des représentants du personnel, le projet global n'est pas favorable aux agents et reste loin des ratios à 100%!

Ainsi, il introduit au travers d'une grille de classement du genre «usine à gaz» et soit disant objective, tous les éléments **d'un choix au mérite** (adéquation grade/fonction, manière de servir, résultat individuel,...) sur lequel l'autorité territoriale conserve la haute main.

Il faut également savoir que, malgré l'amélioration de certains ratios, notamment pour les entrées de grade et les collègues de catégorie C, l'Administration se réserve le droit de ne faire aucune proposition de promotion si aucun des agents promouvables, ne présente les mérites adéquats.

Et comble de la «mesquinerie», le principe qui voulait les années précédentes que les arrondis s'entendent directement à l'entier supérieur, est remis en cause! Ainsi, pour qu'un avancement de grade soit effectif, il sera nécessaire que le ratio soit au moins supérieur à 0,5...

Démonstration, grade X, un seul agent «promuvable» et ratio de 40%:

Ancienne formule → $1 \times 40\% = 0,4 = \mathbf{1 \text{ promu !}}$

Nouvelle formule → $1 \times 40\% = 0,4 = \mathbf{0 \text{ promu !}}$

Une manière de reprendre d'une main ce que l'autre a donné....

Lors du CTP du 26 janvier 2009, la CGT a été **le seul syndicat** à voter contre ce «soufflé» bien doré à l'extérieur mais complètement vicié à l'intérieur, nouvel avatar des accords «Jacob» contre lesquels la CGT s'était déjà opposée à l'époque.

La CGT s'est prononcée, lors de ce CTP, pour **des ratios à 100%**, seule mesure juste et libératrice de toute paperasserie bureaucratique.

Votre syndicat CGT et ses élu(e)s sont donc fermement résolus à défendre vos intérêts lors des prochaines CAP.

Pour cela, faites connaître rapidement vos situations auprès des élus CGT aux CAP ou au local, par tous moyens à votre convenance!



Résultats du questionnaire CGT «votre avis sur vos conditions de travail»

En Septembre 2009, nous vous avons transmis un questionnaire visant à faire un état des lieux de vos conditions de travail et de l'impact de celles-ci tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel.

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir été très nombreux à répondre à ce questionnaire et du temps que vous y avez consacré.

Le taux de participation ayant donc été important, le dépouillement et l'analyse des réponses ont donc nécessité un peu de temps.

Aujourd'hui, nous vous transmettons les conclusions des réponses à ce questionnaire; vous trouverez le détail des résultats, par pôles ou par services, sur notre site <http://www.cgtcg79.fr/>

Il résulte que sur la plupart des pôles, les agents ayant répondu au questionnaire, pointent de nombreuses insatisfactions en lien avec :

- ✚ les réorganisations successives des services et des missions.
- ✚ des problèmes d'encadrement.
- ✚ un manque d'informations ascendantes et descendantes.
- ✚ une charge de travail trop importante.
- ✚ des locaux souvent inadaptés voire vétustes dans certains services.
- ✚ un sentiment de ne pas être protégé par la collectivité.
- ✚ un manque de moyens humains.

Ces mauvaises conditions de travail ont des répercussions sur le plan professionnel où sont mis en évidence :

- ✚ une perte de motivation importante.
- ✚ des conflits de valeur.
- ✚ un manque de communication et de reconnaissance du travail accompli.

Ainsi que sur le plan personnel où sont nommés :

- ✚ des problèmes de santé physiques et psychologiques.
- ✚ Un stress important.
- ✚ un sentiment d'isolement.
- ✚ un non-respect de la personne.
- ✚ une perte de confiance.
- ✚ Un sentiment de dévalorisation.

Une majorité d'agents expriment donc être en souffrance dans leur travail; malgré tout, ils restent soucieux du service rendu à l'usager, ayant émis au sein du questionnaire de nombreuses propositions visant à améliorer leurs conditions de travail pour permettre une plus grande qualité dans l'accomplissement de leurs missions.

Au fil des organisations et réorganisations successives, les agents ne se reconnaissent plus dans ce qui est leur mission première, à savoir le service rendu au public.

Les résultats du questionnaire ont conforté les ressentis que nous avons par rapport aux difficultés du personnel; c'est d'ailleurs pour cette raison, avant même la diffusion de cette enquête, que la CGT a toujours soutenu la mise en place du service santé et vie au travail dont l'objectif était de remédier à cette situation au travers d'une politique de santé et de prévention primaire.

Aujourd'hui, les réponses au questionnaire ne témoignent plus seulement de ressentis mais bien d'une réalité de troubles psycho-sociaux au sein de la collectivité qu'il est urgent de prendre en considération, le cadre de la prévention primaire étant largement dépassé!

Actuellement, nous regrettons que ce service santé et vie au travail ne soit toujours pas en mesure de fonctionner, la position de la direction générale vis à vis des professionnels recrutés dans ce service, ne leur donnant pas les moyens de mener à bien leurs missions.

Cette situation nous conduira à redoubler d'efforts afin que la collectivité prenne des dispositions pour que ce service fonctionne véritablement et que le mal-être des agents de la collectivité soit enfin réellement entendu et pris en charge.

Il est possible de financer les retraites !



La CGT s'inscrit en totale opposition avec le catastrophisme des commentaires qui accompagnent la publication du rapport du Conseil d'orientation des retraites. Ce rapport que le COR vient de rendre public début avril, démontre avant tout la dégradation de l'équilibre financier des retraites, sous le coup de la crise.

Si les conséquences de la démographie à long terme ne sauraient être niées, elles sont parfaitement surmontables. La France est le pays d'Europe où la situation démographique est la plus favorable; la seule à assurer à terme le renouvellement des générations.

Le rapport du COR montre que **la raison fondamentale de la dégradation de l'équilibre financier des régimes est la chute de l'emploi: 680.000 emplois détruits en 2009**, une baisse historique de la masse salariale de 1,4%. La crise coûterait à elle seule plus de 600 milliards d'€ aux régimes de retraite. Il n'est pas question que les salariés qui ne sont en rien responsables de la crise en paient le coût

Pour la CGT il faut **une nouvelle politique de l'emploi** rompant avec la situation que nous avons connue depuis un quart de siècle. Cela passe par une remise en cause du mode de croissance actuel orienté vers un accaparement de plus en plus important, par les actionnaires, des richesses créées : depuis 25 ans les dividendes versés par les entreprises ont explosé au détriment de l'emploi, des salaires et de l'investissement.

La réduction du chômage ne résout pas la totalité des problèmes mais est indispensable, c'est la moitié du problème du financement des retraites qui serait résolu à long terme. A court terme, une hausse des ressources est indispensable. C'est pourtant la perspective que refuse le Ministre du travail, Eric Woerth.

Pour la CGT, il faut une réforme du financement de la protection sociale.

La CGT exige la mise en œuvre d'une contribution sur les revenus financiers des entreprises au même taux que la cotisation retraite des employeurs (8,2%). Elle exige la remise en cause des exonérations de cotisations patronales et des exemptions de cotisations dont bénéficient l'intéressement, l'épargne salariale, l'épargne-retraite, les stock-options et les attributions d'actions gratuites. Elle propose d'instituer une double modulation des cotisations patronales qui tiendrait compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements d'emploi des entreprises

En appliquant l'ensemble de ces mesures, on dégagerait les 5 à 6 points de PIB nécessaires à l'horizon 2050 pour garantir de bonnes retraites. Les autres réponses, et en particulier le recul de l'âge de la retraite n'auraient pour effet que de baisser le niveau des retraites et de faire basculer de nombreux salariés âgés dans la précarité.

La CGT mènera une lutte déterminée pour défendre le droit au départ à la retraite à 60 ans et un niveau de pension au moins égal à 75% du salaire d'activité.

Elle appelle à une forte mobilisation unitaire, des actifs et des retraités, dès maintenant et en particulier le 20 avril dans les entreprises et **le 1er mai**, pour imposer d'autres solutions et empêcher une nouvelle étape de régression des droits à retraite.



La Fédération CGT des Services publics lance une pétition pour la titularisation des non titulaires de la Fonction publique territoriale

Le 25 Janvier dernier, le Président Sarkozy déclarait sur TF1 être « *prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels* » dans la Fonction Publique. Cette déclaration a suscité de grands espoirs qui ne sauraient être déçus.

La situation des 840 000 non-titulaires de la Fonction Publique relève de l'urgence. Avec plus de 30 % de non-titulaires, la Fonction Publique Territoriale est tout particulièrement impactée par la précarité de l'emploi.

Les non-titulaires sont dans leur grande majorité sous-rémunérés, soumis à l'insécurité permanente de l'emploi, corvéables à merci et dotés de droits très inférieurs à ceux des fonctionnaires comme à ceux des salariés du secteur privé.

La crise actuelle des budgets publics favorise une aggravation rapide de cette situation, avec l'attribution de contrats toujours plus courts, une minoration croissante des rémunérations, la généralisation des pratiques discriminatoires dans tous les domaines.

L'emploi non-titulaire est aussi utilisé en routine comme variable d'ajustement des budgets publics, comme en témoignent les non-renouvellements massifs de contrats pratiqués aujourd'hui par nombre d'employeurs publics, sans égard pour le désarroi des contractuels remerciés, la perte des savoir-faire et la réduction des capacités de travail.

L'injustice faite aux non-titulaires, les discriminations dont ils font l'objet, le gaspillage de leurs aptitudes, tout cela requière des mesures d'urgence, plutôt que la seule perspective d'une «titularisation progressive» qui pourrait être comprise par les employeurs publics comme un appel à se défaire au plus vite des non-titulaires pour leur préférer le recours à l'intérim ou la sous-traitance aux opérateurs privés.

La Fédération CGT des Services Publics entreprend une campagne de pétition en faveur d'une loi de titularisation immédiate de tous les agents non-titulaires de la Fonction Publique Territoriale et exige, à titre conservatoire, la reconduction de tous les contrats venant à échéance depuis le 1er Janvier 2010

Accès à la pétition en ligne à l'adresse suivante: <http://www.spterritoriaux.cgt.fr/spip.php?article3769>

Bulletin de contact ou de syndicalisation : (rayer la mention inutile)

NOM: _____ Prénom: _____
Adresse: _____ Code postal: _____ Ville: _____
Fonction: _____ Service: _____

Bulletin à retourner à: CGT syndicat du Conseil général, Maison du département, salle 5001 ou à remettre à un militant CGT